

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2019**

Le 11 avril 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Marc LECLERCQ, M. Bruno DEPIERRE, François SARA, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, Chantal THOMAS(départ à 19h00), Mme Michèle ROUSSEAU, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI,.

Sont excusées : M. TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à Mme Marie-Bénédicte PAPILLON

Est absent : M. Frédéric PETIT, Mme Isabelle BRIOIS, M. Jean-René DECLÉ

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2018
- 2) Compte administratif 2018
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- 4) Taux d'imposition 2019
- 5) Budget primitif 2019
- 6) Construction de l'atelier municipal : avenant
- 7) Construction de la cantine : avenant
- 8) SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés
- 9) Réfection du tableau de l'église : demandes de subventions (Drac et Département)
- 10) SECURITE ROUTIERE : demande de subvention APRSA
- 11) Informations/questions diverses.

### **1) Compte de gestion 2018**

Monsieur LEPOETRE présente le compte de gestion dressé par le comptable pour l'année 2018. Le document étant strictement identique au compte administratif de la commune, il n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée adopte le compte de gestion 2018 (ABSTENTION : M ROUSSEAU).

## 2) Compte administratif 2018

Monsieur le Maire laisse la présidence de séance à Monsieur LECLERCQ. Il rappelle ensuite à l'assemblée les grands axes d'articulation du budget communal.

Monsieur LEPOETRE donne lecture des réalisations 2018 en section de fonctionnement et d'investissement.

Pour répondre à différentes interrogations de Monsieur DEPIERRE, Monsieur LEPOETRE transmet les informations suivantes :

- La somme due par AMIENS METROPOLE à la commune au titre de la convention de remboursement et prévue au budget n'a pas été versée en 2018. Elle le sera en 2019.
- Les recettes de fiscalité supplémentaires sont liées à l'augmentation des sommes perçues au titre de la TADEM (droits de mutation sur les propriétés).
- La vente du terrain avec le garage constitue une recette ponctuelle.

Monsieur le Maire ajoute que certaines recettes de fonctionnement diminuent avec notamment la baisse de la prise en charge des contrats aidés et des dotations diverses de l'Etat.

Monsieur LELIEVRE s'interroge sur le lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne cantine en maison médicale : Monsieur LEPOETRE précise que seule la commande des honoraires de l'architecte a été passée.

Monsieur LEPOETRE décline ensuite le résultat d'exécution du budget 2018 et rappelle les restes à réaliser repris en 2019

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
solde d'exercice reporté	53 923,45			134 328,10
Opérations de l'exercice	465 974,08	810 335,16	957 477,51	1 066 860,45
<b>TOTAUX</b>	<b>519 897,53</b>	<b>810 335,16</b>	<b>957 477,51</b>	<b>1 201 188,55</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>290 437,63</b>		<b>243 711,04</b>
Restes à réaliser	1 044 793,00	709 993,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 564 690,53</b>	<b>1 520 328,16</b>	<b>957 477,51</b>	<b>1 201 188,55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>44 362,37</b>			<b>243 711,04</b>

Monsieur le Maire quitte la séance (départ de Mme THOMAS).

Monsieur LECLERCQ demande à l'assemblée de procéder au vote du compte administratif 2018.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le compte administratif 2018 est adopté (ABSTENTION : M ROUSSEAU).

### 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Compte tenu

- du solde d'investissement positif 2018 .....+ 290 437.63
- du solde des restes à réaliser négatif ..... - 334 800.00
- Soit un déficit d'investissement de .....- 44 362.37

Compte tenu :

- du résultat excédentaire de fonctionnement 2018..... 243 711.04

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019, Monsieur Le Maire propose l'affectation :

- Excédent reporté en fonctionnement ligne 002 :.....199 348.67
- Excédent à capitaliser en investissement ligne 1068 .....44 362.37

Monsieur le Maire explique que l'excédent 2018 est en baisse par rapport à celui de 2017 (environ -100K€) pour plusieurs raisons :

- une augmentation des dépenses (+50K€ environ) : la restauration scolaire a été comptabilisée sur 12 mois alors que l'année précédente, il n'y avait que 10 mois ; un effet de lissage sur 3 comptes (60631, 60636, 6068); la prise en charge d'une inhumation, le festival Voix et Voies Sacrées.
- une baisse des recettes (-50K€) : retard du versement Amiens Métropole pour l'entretien des structures métropolitaines, la réduction des aides pour contrats aidés, le versement Tadem 2017 exceptionnel non renouvelé.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée délibérante adopte à la majorité l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

(1 CONTRE M. ROUSSEAU, 11 POUR)

### 4) Taux d'imposition 2019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 CONTRE M. ROUSSEAU, 11 POUR), décide de reconduire pour l'année 2019 les taux 2018 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation .....16.68%
- ✓ Taxe Foncière sur le bâti ..... 26.97%
- ✓ Taxe Foncière sur le non bâti ..... 42.35%

Soit un produit fiscal attendu pour 2019 : 463 704 EUROS

## 5) Budget primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires 2019 :

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Propositions 2019	RECETTES	Propositions 2019
011 - Charges à caractère général	305 987,00	70 - Produits des services,	118 300,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	167 000,00	73 - Impôts et taxes	576 381,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	69 100,00	74 - Dotations, subventions et participations	276 057,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 887,00	75 - Autres produits de gestion courante	25 766,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES	3 000,00	76 - Produits financiers	5,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	425 580,00	77 - Produits exceptionnels	1 774,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 800,00	013 - Atténuations de charges	10 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	5 030,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	199 348,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	418 750,00	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 207 631,00</b>
014 - Atténuations de produits	22 296,00	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 207 631,00</b>
65 - Autres charges de gestion courante	143 100,00		
66 - Charges financières	9 500,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 600,00		
022 - Dépenses imprévues	5 000,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>913 063,00</b>		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>294 568,00</b>		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 207 631,00</b>		

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Report	Propositions 2019	Total	RECETTES	Report	Propositions 2019	Total
<b>Dépenses d'équipement</b>				<b>Recettes d'équipement</b>			
Crèche	2 927,00		2 927,00	Nouvelle cantine	642 381,00	-	642 381,00
Mairie	1 470,00	40 900,00	42 370,00	Mairie-Subvention CAF		4 840,00	4 840,00
Ecole	488,00	15 000,00	15 488,00	Atelier	37 167,00	-	37 167,00
Nouvelle Cantine	679 485,00	15 000,00	694 485,00	Accessibilité	7 705,00	-	7 705,00
Salle des fêtes	-	2 000,00	2 000,00	Maison médicale	22 740,00	-	22 740,00
Voirie	92 784,00	65 000,00	157 784,00	Jeux extérieurs		5 364,00	5 364,00
Aménagement d'espace	-	37 500,00	37 500,00	Voirie -fonds de concours Emprunt		60 000,00	60 000,00
PLU	6 752,00	-	6 752,00	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>709 993,00</b>	<b>70 204,00</b>	<b>780 197,00</b>
Eglise	-	30 000,00	30 000,00				
Acquisitions foncières	-	20 000,00	20 000,00	<b>Autres recettes</b>			
Atelier	206 916,00	5 000,00	211 916,00	FCTVA		67 928,00	67 928,00
Divers (fonds de concours)	11 000,00	56 000,00	67 000,00	Taxe d'aménagement		15 000,00	15 000,00
Accessibilité-sécurité	37 371,00	54 000,00	91 371,00	Excédent de fonctionnement capitalisé		44 363,00	44 363,00
Cimetière	-	7 500,00	7 500,00	<b>Total autres recettes</b>	-	<b>127 291,00</b>	<b>127 291,00</b>
Maison médicale	5 600,00	60 000,00	65 600,00	<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>709 993,00</b>	<b>197 495,00</b>	<b>907 488,00</b>
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 044 793,00</b>	<b>407 900,00</b>	<b>1 452 693,00</b>				
			-	<b>Recettes d'ordre</b>			
<b>Autres dépenses</b>				Virt de la section de fonctionnement équil		267 416,00	267 416,00
Emprunt	-	39 800,00	39 800,00	Amortissement		27 152,00	27 152,00
<b>Total autres dépenses</b>	-	<b>39 800,00</b>	<b>39 800,00</b>	<b>Total Opérations d'ordre</b>	-	<b>294 568,00</b>	<b>294 568,00</b>
			-				
				<b>REPORT DU RESULTAT 2018</b>	-	<b>290 437,00</b>	<b>290 437,00</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 044 793,00</b>	<b>447 700,00</b>	<b>1 492 493,00</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>709 993,00</b>	<b>782 500,00</b>	<b>1 492 493,00</b>

Monsieur LEPOETRE déroule ensuite les subventions qui seront accordées aux associations :

	Propositions 2019
Crèche Parentale selon convention	31 000,00
Familles Rurales	5 000,00
Familles Rurales - Défibrillateur	-
Comité de Jumelage	1 200,00
Comité d' Animation	150,00
Société de chasse	170,00
Scrapbooking	200,00
Pétanque	150,00
Temps libre	250,00
Les Amis de l' église	-
Club de danse dans 'N CO	250,00
<b>TOTAL</b>	<b>38 370,00</b>

Il précise que la subvention qui sera versée à Familles Rurales pour l'acquisition du défibrillateur sera votée ultérieurement quand le montant sera connu ; (subventionné à 70% par le crédit agricole, 200 Euros ont été versés par le Médecin)

Monsieur LEPOETRE précise ensuite que le réaménagement de l'emprunt pour l'achat du terrain de la SIP a été étudié mais n'engendre aucune réduction du coût.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le budget primitif 2018 est voté à la majorité (1 CONTRE : M ROUSSEAU - 11 POUR)

## **6) Construction de l'atelier municipal : avenant**

Monsieur LEPOETRE explique que des travaux supplémentaires de charpente (lot 2) sont nécessaires. Il précise que le montant de l'avenant établi par les établissements GANCE & FILS, attributaires du lot s'élève à 1 674.00 Euros TTC, ce qui porte le montant total du lot à 24 936.00 Euros TTC. Le budget est respecté.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité l'avenant n°1 des Etablissements GANCE & FILS et décide de donner délégation au Maire pour la signature des avenants à venir concernant le marché de construction de l'atelier dans la limite des crédits inscrits au budget et devra en rendre compte au conseil municipal.

## **7) Construction de la cantine : avenant**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires sont nécessaires et notamment :

- des travaux de menuiserie intérieure (lot6), attributaire du lot entreprise AM3D
- des travaux de vrd -trottoirs (lot13), attributaire du lot entreprise BOUDIER

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité de donner délégation au Maire pour la signature des avenants à venir pour le marché de la construction de la cantine scolaire dans la limite des crédits inscrits au budget et devra en rendre compte au conseil municipal.

## **8) SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés**

Monsieur LEPOETRE rappelle que la taxe d'enfouissement des déchets est fixée à 1,5 E la tonne enfouie et est perçue également par la commune de Boves.

Le montant de la recette attendu pour 2019 est 84 176.63 Euros (199 992 tonnes enfouies en 2018).

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée  
Monsieur DEPIERRE s'abstient.

La taxe d'enfouissement des déchets est reconduite à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle sera perçue en 2020 sur le tonnage réceptionné en 2019.

## **9) Réfection du tableau de l'église : demandes de subventions (Drac et Département)**

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée qu'il s'agit de restaurer un tableau se trouvant à l'église afin de ne pas répéter ce qui a été fait il y a plusieurs années sur un autre tableau fortement dégradé qui avait alors été simplement découpé.

Le Département a déjà fait procéder à son décrochage gratuitement.

Monsieur le Maire explique que deux devis ont été réceptionnés. Le cout de l'opération s'élève à 19 080 Euros HT avec options et peut être subventionnée par le Département (35%) et la DRAC (25%). Il ajoute que « Les Amis de l'église » vont lancer une contribution auprès des particuliers et des entreprises, ce qui diminuera le reste à charge pour la commune.

Monsieur LEPOETRE propose de voter le projet et son plan de financement à savoir :

Montant de la restauration HT	19 080.00
Montant TTC	22 896.00
Aide du Département 35%	6 678.00
Aide de la DRAC 25%	4 770.00
Reste à charge avec TVA	11 448.00

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la restauration du tableau avec le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

#### **10) SECURITE ROUTIERE : demande de subvention APRSA**

Monsieur LEPOETRE souligne qu'il s'agit de la cinquante et unième demande de subvention effectuée depuis le début du mandat.

L'association APSRA dont l'objet est la promotion de la sécurité routière dans le sud amiénois peut être sollicitée pour une aide financière dans le cadre de l'aménagement des écluses.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Messieurs LEPOETRE et LECLERCQ ne participent pas au vote, étant membres de l'association.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité sollicite l'association APRSA pour l'obtention d'un soutien financier dans le cadre de l'aménagement des écluses.

#### **11) Place derrière la Mairie : choix du nom.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal à confier aux enfants de l'école, le choix d'un nom pour la place située derrière la mairie. Ce choix devait respecter l'orientation des élus émise lors de la dernière réunion du conseil municipal, à savoir :

**Avis du conseil municipal lors de la réunion du 18 février.**

Choix	NB vote	Valeur de vote
<b>4- Caractéristique locale</b>	<b>7</b>	<b>19</b>
<b>8- Lieu</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>9- Expression</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>2- Personnalités</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>6- Thème historique</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>1- Métier Commerces</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>5- Thème d'actualité</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>3- Dates</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>10- Qualité, état, humour</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>7- Thème politique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4- Caractéristique locale**

- Nature du lieu
- Positionnement
- Utilisation présente
- Utilisation passée

Les professeurs des écoles de Sains ont répondu très favorablement à cette démarche et cinq classes ont participé à ce choix. Durant six semaines, les enfants ont suivi une méthodologie qui permet d'obtenir un résultat de façon participative et démocratique :

- L'explication de la demande (le bienfondé de la demande, la qualité du demandeur, la procédure, etc.)
- L'expression de propositions par classe (12 à 15)
- Le classement par vote des propositions par classe
- La sélection des meilleures propositions (3 par classe) pour chacune des 5 classes
- Le classement par vote des meilleures propositions (11)
- La présentation des 3 noms retenus

Les 150 enfants environ concernés ont émis plus d'une quarantaine de noms différents. Parmi les noms des premières listes : Place du marché, Place fleurie, Place des fêtes, Place émotionnelle, Place libre, Place festive, sans nom, du brin d'herbe, de St Hubert, du cirque, des Inoubliables, etc.

Les 3 noms retenus :

- 3 La place des villageois
- 2 La place des fêtes
- 1 La place de la St Jean

Le choix Place de la St Jean a obtenu 50% des votes, largement devant les deux autres.

Étant donné la forte implication des professeurs et des élèves des classes élémentaires, étant donné la démarche participative et démocratique de la méthode, Monsieur LEPOETRE propose que le Conseil Municipal valide le nom de cette place et respecte le choix émis, à savoir le nom qui a retenu le meilleur score : place de la Saint Jean.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de suivre le choix des enfants de l'école et de nommer la place derrière la Mairie : PLACE DE LA SAINT JEAN.

## **12) Informations/questions diverses.**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Commission électorale : réunion le 2 mai -18h15
- Changement des horaires de bus le 11 mai
- Abris de bus : réhabilitation en fonction de la fréquentation, pas de nouvelles installations
- Projet de méthaniseur entre Sains et Estrées sur Noye : dossier à suivre
- Mise en service de la cantine 5 juillet
- Mare : Monsieur le Maire explique qu'il s'est renseigné sur les actions possibles sur la mare et a mis en évidence son rôle dans la récupération des eaux pluviales.



Dans le cas de pluie décennale voire de pluie forte à cycle de 20 ans, la mare doit être en mesure de contenir entre 380 et 430 m<sup>3</sup>. La future station d'épuration est dimensionnée au plus juste sans être en mesure d'absorber ce type de pluie.

La mare a une capacité d'environ 350 m<sup>3</sup> et les eaux qu'elle reçoit lors d'averses importantes doivent s'écouler avec un débit de fuite partiel rapide et un débit de fuite lent qui permettent de la vider en quelques jours.

Il est nécessaire de conserver son niveau d'infiltration actuel.

Pour l'aménagement et une demande de subvention, il est nécessaire de rédiger une étude hydraulique qu'il propose de faire et une étude de biodiversité.

Monsieur le Maire s'interroge également sur le système de décanteur qui permet d'éviter la pollution de la mare par des hydrocarbures.

Monsieur SARA rappelle les dates suivantes :

- Lundi de Pâques , chasse aux œufs
- 4 mai : inauguration des vestiaires de football
- 17 mai : inauguration de l'atelier municipal
- 19 mai : réderie
- 26 mai : élections européennes
- 15 juin : festival de théâtre
- 22 et 23 juin : fête du village (drones), fête de la saint Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40